



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 29 JUIN 2016

Date de la convocation : 13 juin 2016

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur Xavier PARIS (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Francis DUSSILLOLS (Suppléant), Monsieur Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Isidro MARTIN (Titulaire), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Monsieur Jean Jacques EROLES (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire).

Absents avec pouvoir : Monsieur Frédéric BROUARD, pouvoir à Madame Anne Laure FABRE NADLER, Monsieur Hervé GAYRARD, pouvoir à Monsieur Bernard BOURNAZEAU

**DÉLIBÉRATION N°160629_014
EXTENSION PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ - RACCORDEMENT EN FIBRE
OPTIQUE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ D'ANGLUMEAU POUR LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU SUD LIBOURNAIS**

www.girondenumerique.fr

Syndicat mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°160629_014
EXTENSION PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ - RACCORDEMENT EN FIBRE
OPTIQUE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ D'ANGLUMEAU POUR LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU SUD LIBOURNAIS

Considérant la convocation du comité syndical en date du 13 juin 2016 fixant le prochain comité syndical le 29 juin 2016 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 29 juin 2016 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Le réseau du Syndicat mixte Gironde Numérique a été construit sur la base d'un tracé reflétant le besoin des acteurs publics composant le Syndicat mixte. Le recensement de ce besoin s'est effectué dans le courant de l'année 2008.

Le besoin évoluant, la Communauté de communes du Sud Libournais demande au Syndicat mixte Gironde Numérique de procéder à une opération de raccordement en fibre optique de la zone d'activité d'Anglumeau dans un souci d'aménagement du territoire et de développement économique.

Cette opération d'extension pourra être réalisée par le Syndicat mixte Gironde Numérique soit :

- via le Contrat de Partenariat Public Privé : les extensions sont encadrées contractuellement par le Contrat de Partenariat. En effet, celui-ci prévoit dans son article 9.1 intitulé « modification du contrat », la possibilité pour le Syndicat mixte Gironde Numérique de modifier par avenant le contrat en cas d'évolution de ses besoins.
- en maîtrise d'ouvrage direct par le Syndicat mixte Gironde Numérique.

Le besoin étant propre à la Communauté de communes du Sud Libournais et faute d'accord global du Comité Syndical sur un projet concerté d'extension du réseau initial, il appartient à la Communauté de communes du Sud Libournais de prendre en charge la totalité du coût de ces opérations en investissement et en fonctionnement :

- fonctionnement : 5 000 € HT annuel maximum
- investissement : 200 000 € HT maximum

En cas de réalisation de l'opération via le Contrat de Partenariat, l'avenant n°6 au PPP décrira l'établissement d'un plan de financement complet, le détail des loyers dus au partenaire dans le cadre de l'opération de montée en débit demandée par la Communauté de communes du Sud Libournais et un planning de déploiement.

Les caractéristiques techniques et financières des opérations de montée en débit seront également décrites dans la convention qui sera signée entre la Communauté de communes du Sud Libournais et le Syndicat mixte Gironde Numérique.

DÉLIBÉRATION N°160629_014
EXTENSION PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ - RACCORDEMENT EN FIBRE
OPTIQUE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ D'ANGLUMEAU POUR LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU SUD LIBOURNAIS

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir m'autoriser, sur le principe, à engager des négociations pour la conclusion d'un avenant n°6 au Contrat de Partenariat Public Privé avec Gironde Haut Débit dans le cadre exclusif de l'opération de raccordement en fibre optique sus-visée en cas d'agrément de la Communauté de communes du Sud Libournais sur la proposition technique et financière. S'il est fait le choix par cette dernière de recourir à la réalisation de ladite extension via le Contrat de Partenariat Public Privé, préalablement à la conclusion de l'avenant 6 et à la soumission au vote du Comité Syndical, la Commission d'Appel d'Offres sera réunie.
- de me donner compétence dans le cadre exclusif de l'opération de raccordement en fibre optique de la ZA d'Anglumeau demandée par la Communauté de communes du Sud Libournais pour la signature de la convention afférente concernée.
- de bien vouloir m'autoriser à engager toute procédure utile et à signer tout document nécessaire pour la réalisation des opérations concernées demandées par la Communauté de communes du Sud Libournais (études, passation de marchés en cas de réalisation des opérations en maîtrise d'ouvrage directe par le Syndicat mixte Gironde Numérique).
- de bien vouloir m'autoriser à engager toute procédure utile et à signer tout document nécessaire pour la perception des contributions financières d'investissement et de fonctionnement auprès de la Communauté de communes du Sud Libournais pour la réalisation de l'opération d'extension qu'elle demande.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 29 juin 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT